



UNE NOUVELLE SOURCE DE PROJETS POUR LE GRAND NANCY ET SON BASSIN DE VIE

Nancy, le 27 janvier 2022

Sommaire

Communiqué de presse	2
Axe 1 : Gestion durable des ressources en eau potable.....	5
Axe 2 : Economie d'eau	6
Axe 3 : Préservation de la qualité de l'eau, actions GEMAPI et biodiversité	7
Axe 4 : Eau dans la ville	8
Axe 5 : Aide à la coopération internationale	9
Axe 6 : Communication/sensibilisation	9
 <u>Annexes</u>	
L'Agence de l'eau Rhin-Meuse	10
Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi.....	11

Nancy, le 27 janvier 2022

Une nouvelle source de projets pour le bassin de vie

Jeudi 27 janvier 2022, à Nancy (54), **Mathieu Klein**, président de la [Métropole du Grand Nancy](#) et **Marc Hoeltzel**, directeur général de [l'agence de l'eau Rhin-Meuse](#), ont signé le contrat de territoire « Eau et Climat » qui a été élaboré au cours de l'année passée.

Cette signature est un signal fort de la dynamique et de l'ambition des signataires à concilier les projets d'aménagement à venir en tenant compte du changement climatique afin de tendre vers une résilience territoriale.

Les acteurs du territoire de la Métropole du Grand Nancy (20 communes pour 256 000 habitants) se mobilisent pour répondre aux enjeux d'une agglomération dynamique, pilote de projets structurants et porteurs d'enjeux partagés (gestion durable de la ressource en eau potable, économies d'eau, désimperméabilisation des espaces urbains, préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité, coopération internationale...)

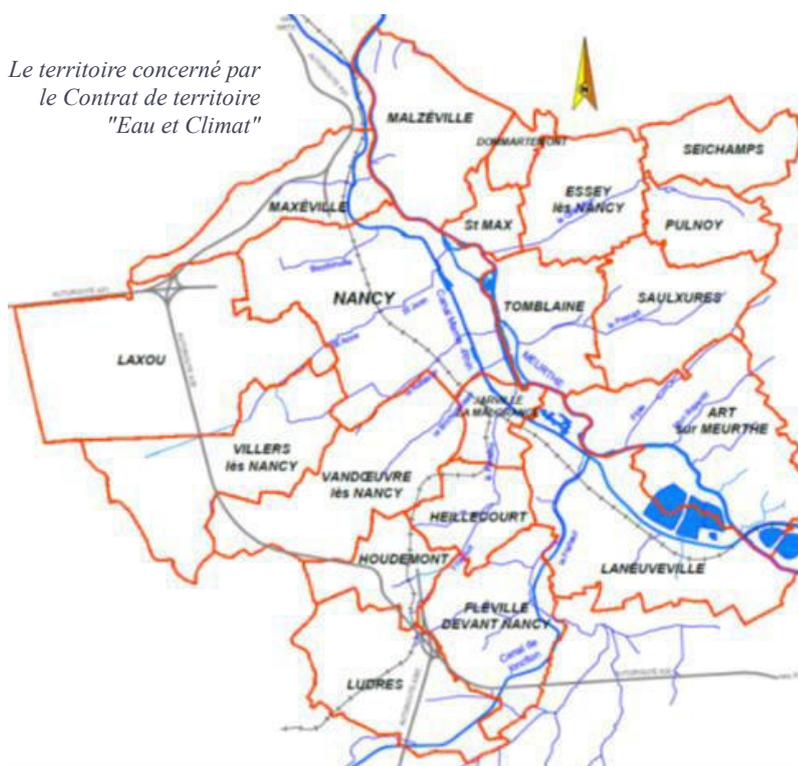
De 2021 à 2024, 49 actions ont été identifiées pour un montant d'investissements de 74,5 M€ et une aide prévisionnelle de l'agence de l'eau Rhin-Meuse de 28,7 M€.

Le territoire

Le territoire du Grand Nancy (20 communes et 256 000 habitants) tient dans une vallée étroite creusée par la rivière Meurthe dans le plateau de Haye. Il s'étend sur 16 000 hectares (5% du bassin élémentaire Meurthe) découpés en une vingtaine de bassins versants fortement imperméabilisés.

Le territoire est classé comme territoire à risque important d'inondations. Le bassin versant est très sensible aux inondations avec plus d'une cinquantaine d'évènements depuis le XVI^{ème} siècle. A ce titre, la collectivité est un acteur important du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Meurthe. Le PAPI d'intention est labellisé depuis 2012 avec un programme global d'interventions en cours de construction par l'EPTB Meurthe-Madon dont le Grand Nancy est membre.

Le territoire est parcouru par la Meurthe et ses affluents, les ruisseaux de l'Etang et du Grémillon. Ces cours d'eau sont couverts par 4 masses d'eau superficielles.



Aucune de ces quatre masses d'eau de surface n'est en bon état écologique. Pour les ruisseaux, les principaux paramètres déclassants sont les nitrites, le phosphore et le bilan oxygène.

De plus, l'ensemble des masses d'eau du territoire présente un état chimique dégradé par des substances ubiquistes (HAP). Il convient également de souligner la présence significative de polluants spécifiques (arsenic, diflufénicanil) dans le ruisseau du Grémillon et métolachlore dans le ruisseau du Grémillon et la Meurthe.

DOSSIER DE PRESSE

L'industrie est encore très présente sur le territoire avec la gestion intégrée d'une partie de ses eaux usées raccordées sur la station de Maxéville. Des rejets industriels (soudières) dans la Meurthe, à l'aval de la ville de Dombasle-sur-Meurthe participent fortement à la pollution par les chlorures de tout le bassin versant puis de celui de la Moselle jusqu'à la frontière luxembourgeoise et allemande.

Toutes les masses d'eau du territoire présentent des problèmes qualitatifs. En effet, l'état des lieux de 2019 a permis de constater des pollutions induites par l'activité agricole pour les calcaires du Dogger, les zones aquifères du plateau lorrain, et les alluvions de la Meurthe ainsi que des pollutions d'origine industrielle pour les alluvions de la Meurthe (chlorures) à l'aval de Dombasle. 3 prises d'eau superficielles sont signalées comme dégradées dans le SDAGE 2016-2021. Les pesticides ont été identifiés comme la pollution problématique pour ces trois captages qui font partie de la même ressource (Méréville Neuves-Maisons, Méréville Messein et Richardménéil).

La valeur patrimoniale de certains espaces présents sur le territoire de la métropole, notamment, des zones humides, est reconnue avec la présence de milieux protégés (Espaces Naturels Sensibles, Zones Spéciales de Conservation) ou inventoriés (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques, Faunistiques et Floristiques).

Un contrat construit autour de 49 projets et 6 axes

Montant (HT) prévisionnel des projets : **142 M €**

Montant (HT) prévisionnel des volets eau/biodiversité des projets : **104 M €**

Montant (HT) prévisionnel retenu par l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **74 M €**

Montant prévisionnel des aides : **28,7 M €**

Axe 1 : Gestion durable des ressources en eau potable

(volet qualitatif)

Les actions prévues

- Sécuriser l'alimentation en eau potable en mobilisant la Meurthe, en complément de la Moselle, vulnérable aux étiages et pollutions accidentelles.
- Protéger la qualité de l'eau des prises d'eau sur la Moselle et la Meurthe en construisant une stratégie partenariale avec l'ensemble des acteurs pour lutter contre les pollutions d'origine agricole et promouvoir des systèmes de cultures ou cultures (agriculture biologique, élevage à l'herbe...).
- Initier un programme spécifique d'études et de suivi de la qualité sur le bassin de la Meurthe avec le concours des collectivités voisines.



Objectifs :

Préservation de la qualité de la ressource en eau : sensibiliser aux enjeux de la qualité de l'eau tous les acteurs des bassins de la Moselle et de la Meurthe

Réduction des phytosanitaires : 35 000 m²/an de surface végétalisée

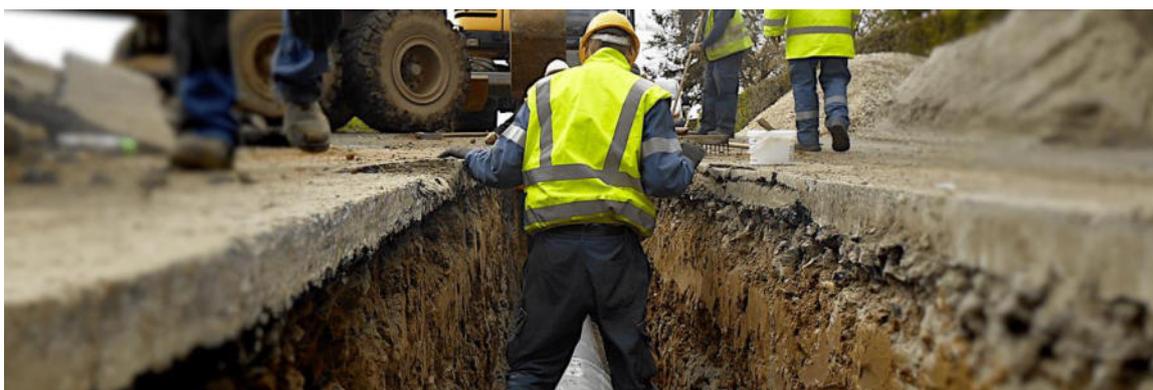
2 exemples :

- **Travaux de sensibilisation pour des cimetières zéro pesticides**
- **Changer le couvre sol des espaces verts en plantant des espèces adaptées qui limite l'entretien et favorise des espaces de nature « zéro phyto ».**

Axe 2 : Economies d'eau

Les actions prévues

- Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale volontariste auprès de ses services et de la population pour économiser et protéger la ressource en eau (sensibilisation des usagers, réduire les prélèvements à la source...).
- Généraliser du radio relevé des compteurs abonnés pour disposer d'une connaissance fine et en continu des pertes en réseaux et ainsi permettre une forte réactivité pour leur suppression.
- Réaliser un programme d'opérations pour favoriser la récupération d'eau de pluie.



Objectifs :

Renouvellement de 3 km de canalisations structurantes sur 2021 et 2022

Information aux abonnés lors de l'apparition d'une alarme fuite à compter du second semestre 2022

Axe 3 : Préservation de la qualité de l'eau, actions GEMAPI et biodiversité

Les actions prévues

- Réaliser un schéma directeur d'assainissement par temps sec et temps de pluie.
- Réaliser un programme de travaux sur la station d'épuration de Maxéville pour accroître les performances épuratoires et améliorer les niveaux de rejets.
- Mettre en œuvre un plan d'actions pour réduire voire supprimer les substances dangereuses cibles pour l'eau puis mettre en place une opération collective pour lutter contre les émissions diffuses.



Objectifs :

Etablir un schéma directeur d'assainissement en 2023 définissant un programme d'actions pour limiter à 5% les rejets de l'ensemble du système d'assainissement par temps de pluie

Supprimer 15 000 m³/j d'eaux claires parasites

Réduction des substances dangereuses rejetées dans la Meurthe via le réseau d'assainissement (action collective)

Axe 4 : Eau en ville

Les actions prévues

- Accélération de la stratégie métropolitaine de gestion intégrée des eaux pluviales et aménagement de nouveaux écoquartiers
- Préservation la biodiversité par la création de nombreux aménagements urbains intégrant des milieux humides porteurs de biodiversité.
- Mise en place d'un plan de gestion différencié des espaces verts du Grand Nancy et développement d'une démarche d'éco-pâturage sur les surfaces ciblées au niveau du territoire.
- Restaurer les milieux aquatiques avec la poursuite des programmes, initiés sur le bassin versant du Grémillon, sur les ruisseaux du Frahaut et du Fonteno ainsi que sur les Espaces Naturels Sensibles (les îles du Foulon, l'Encensoir, Bosserville et zone pionnière de Saint Phlin).



Objectifs :

Désimperméabilisation : dynamiser la promotion (1 poste dédié)

300 000 m² de surfaces désimperméabilisées

Amplifier l'éco-pâturage, augmenter le linéaire de haies champêtres, valoriser les friches des secteurs de coteaux...

200 ml de renaturation de cours d'eau

**Gestion durable des sites remarquables (ENS) :
17,3 % du territoire en espaces protégés dont 11,9 % de forêt de protection et 5,4 % d'espaces naturels sensibles**

Axe 5 : Aide à la coopération internationale



- Engagement dans les projets de coopération décentralisée à Madagascar (Farafangana) et au Sénégal (Ile de Gorée)
- Engagement d'une réflexion commune visant une forte mobilisation pour développer des projets de coopération décentralisée avec le soutien de l'Agence de l'eau ainsi que son appui auprès de ses partenaires (GESCOD, Agence Française de Développement...)

Objectif :

Mise en place de 2 projets de coopération décentralisée eau/assainissement

Axe 6 : communication / sensibilisation



Organiser le porté à connaissance des enjeux environnementaux du territoire à divers publics et l'accompagnement de la population et des scolaires vers l'éco-citoyenneté (gestion des cimetières, nouvelle prise d'eau sur la Meurthe, opération « Jardin Ephémère » ...).

Objectif :

10 actions de sensibilisation/an ou sur la durée du contrat

L'agence de l'eau Rhin-Meuse

Parce que l'eau est un patrimoine commun de la nation, une ressource vitale à protéger et un droit pour tous en France, prévenir et limiter les atteintes aux milieux naturels liées à nos différents usages de l'eau au quotidien est une nécessité.

Au cœur de ce travail d'intérêt général, l'agence de l'eau Rhin-Meuse est chargée par l'État de surveiller la santé des rivières, des eaux souterraines, des milieux aquatiques et de favoriser les projets répondant à ses priorités : préserver les ressources en eau et les milieux naturels sur son périmètre d'intervention, le bassin Rhin-Meuse (8 départements concernés en tout ou partie : Ardennes, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges, Bas-Rhin, Haut-Rhin).

À partir des redevances qu'elle perçoit sur la consommation et la pollution de l'eau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse réinjecte l'essentiel de son budget sur le territoire en mobilisant ses connaissances, ses compétences et ses financements aux côtés de toutes celles et ceux, qui ont un rôle important dans la gestion de l'eau, l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité.

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau Rhin-Meuse se fonde sur la qualité de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention. Son 11^{ème} programme a été lancé le 1^{er} janvier 2019 pour 6 ans. Doté de près d'1 milliard d'euros, ce programme affiche 5 grands objectifs : l'adaptation aux effets du changement climatique, la préservation de la biodiversité, le bon état écologique des milieux aquatiques, une eau potable de qualité et saine, la rénovation des systèmes d'eau et d'assainissement et le développement d'une solidarité territoriale.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse protège notre patrimoine commun.

Contrat de territoire « Eau et Climat », mode d'emploi

Le contrat de territoire « Eau et Climat » permet à l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires à enjeux.

Ambitieux

Le [contrat de territoire « Eau et Climat »](#) repose sur une vision transversale de l'eau. Pour cela, il intègre plusieurs thématiques et peut impliquer plusieurs acteurs en priorité des EPCI. Il met un point d'honneur à la complémentarité des objectifs et des actions des acteurs d'un territoire pour atteindre un même objectif : améliorer la qualité et la résilience de nos cadres de vie.

Fédérateur

Le contrat de territoire « Eau et Climat » couvre toutes les thématiques dont le(s) bénéficiaire(s) a (ont) la compétence. Il peut être mono ou pluri-signataires permettant d'intégrer des acteurs clés du territoire ou des co-financeurs.

Co-construit

Le contrat de territoire « Eau et Climat » est nécessairement co-construit, croisant la volonté du territoire et les priorités de l'agence de l'eau, prenant en compte au minimum la gestion patrimoniale et l'adaptation au changement climatique.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » facilite une réflexion stratégique et opérationnelle sur le changement climatique pour réduire la vulnérabilité des territoires et de ceux qui y vivent.

Le contrat de territoire « Eau et Climat » présente l'avantage d'offrir une visibilité sur plusieurs années, sur les financements dont les collectivités pourront bénéficier pour leurs politiques publiques en lien avec l'eau. Il s'agit d'un outil sécurisant qui apporte de la sérénité dans la prévision budgétaire.

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ambitionne de signer une dizaine de contrats de territoire chaque année. En 2024, 80% des aides accordées de l'établissement devraient concerner des engagements pris dans le cadre de ces contrats de territoire.



Contacts Presse

Florence CHAFFAROD

Agence de l'eau Rhin-Meuse
03 87 34 47 59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Claude DUPUIS-RÉMOND

Ville de Nancy
06 22 75 90 55
Claude.Dupuis-Remond@mairie-nancy.fr



Dans ses territoires à enjeux, l'agence de l'eau Rhin-Meuse propose son contrat de territoire « Eau et Climat ».

L'ensemble des documents
constitutifs du 11^{ème} programme
(document intégral, délibérations...)
sont accessibles sur
eau-rhin-meuse.fr

